



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/14966
12 avril 1982
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

LETTRE DATEE DU 12 AVRIL 1982, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU PEROU AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le 11 avril, M. Javier Arias Stella, ministre des relations extérieures du Pérou, a adressé un télégramme à M. Nicanor Costa Méndez, ministre des relations extérieures de la République argentine; à M. Francis Pym, secrétaire aux affaires étrangères du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord; et à M. Alexander Haig, secrétaire d'Etat des Etats-Unis, concernant les événements qui se déroulent actuellement aux îles Malvinas.

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note et celui du télégramme joint en annexe, comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Pérou
auprès de l'Organisation des
Nations Unies.

(Signé) Juan José CALLE

ANNEXE

Texte du télégramme adressé par le Ministre des relations
extérieures du Pérou au Ministre des relations extérieures
de l'Argentine, au Secrétaire aux affaires étrangères du
Royaume-Uni et au Secrétaire d'Etat des Etats-Unis

"Le Gouvernement péruvien, profondément préoccupé par les événements survenus aux îles Malvinas et par le risque d'un déclenchement imminent des hostilités entre le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et la République argentine, propose formellement aux deux gouvernements de conclure, conformément au premier paragraphe de la résolution 502 (1982) récemment adoptée par le Conseil de sécurité des Nations Unies, une trêve de 72 heures pendant la durée de laquelle pourra se dérouler la démarche de bons offices, acceptée par les parties concernées, qu'a entreprise le Gouvernement des Etats-Unis afin d'éviter qu'un affrontement armé n'aggrave la situation, ce qui menacerait gravement la paix et la sécurité internationales. Signé : Javier Arias Stella, ministre des relations extérieures du Pérou."

